

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 353

présenté par

M. Saddier, M. Hetzel, Mme Genevard, M. Ramadier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, Mme Audibert, M. Vialay, Mme Corneloup, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, Mme Louwagie, M. Sermier, Mme Bonnivard, M. Ravier et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« sols »,

le mot :

« espaces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la définition, le sol est approché sous un angle environnemental difficilement transposable dans un document d'urbanisme. Il est proposé de lui substituer la notion d'espace utilisée dans le code de l'urbanisme et adaptée à l'intégration de l'objectif de lutte contre l'artificialisation dans les documents d'urbanisme.